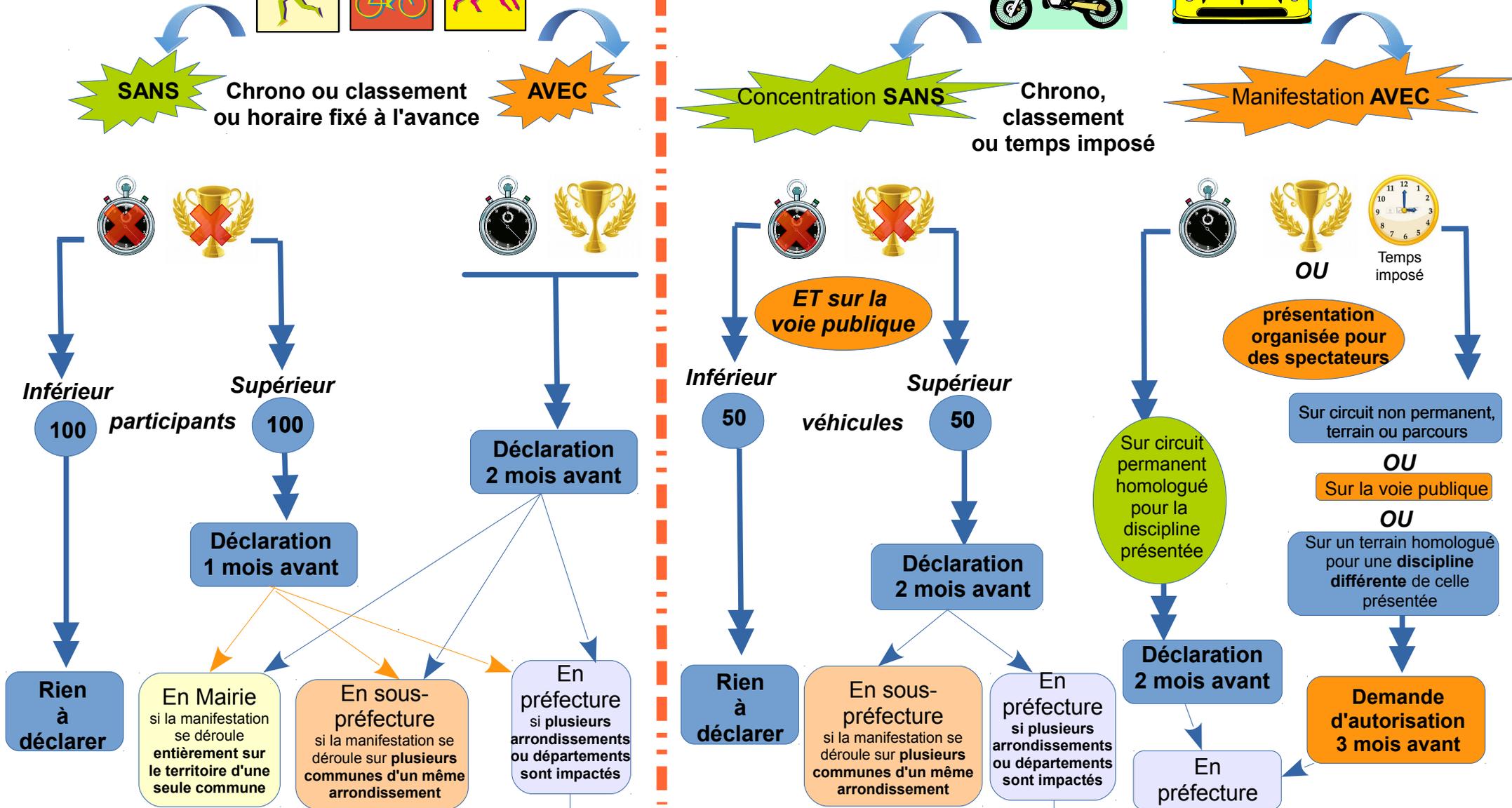


Manifestations sportives se déroulant à compter du 13 décembre 2017 sur la voie publique, ou sur circuit, terrain ou parcours

Sans véhicules terrestres à moteur



Avec véhicules terrestres à moteur



Si plus de 19 départements sont concernés, le délai de dépôt passe à 3 mois.
et il convient de transmettre également le dossier au **Ministère de l'intérieur**